

## Ministère des Transports

### **PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS FACE AUX ALÉAS CÔTIERS AU BAS-SAINT-LAURENT ET EN GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale faite dans le cadre du programme d'intervention.

Le programme d'intervention comprend 273 sites vulnérables aux aléas côtiers et longeant des infrastructures qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ces sites sont regroupés afin qu'une seule et vaste étude d'impact soit réalisée. En plus d'éviter des délais associés à la préparation de nombreuses études, le programme d'intervention permettra d'assurer une gestion intégrée des enjeux côtiers, donc de mieux prioriser les projets tout en offrant de la flexibilité lorsque des événements surviennent sur le réseau routier.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cet avis contient notamment une description du programme d'intervention et du site visé de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet et la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du programme d'intervention sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse suivante : [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par écrit et au plus tard le 24 septembre 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du programme d'intervention devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce programme d'intervention au 1 800 561-1616 et sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca).

25 août 2021

Cet avis est publié par le ministère des Transports conformément à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

D. 287-2018, Ann. 2.